



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 08/01/18

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
Projet de centrale photovoltaïque  
déposé par la société Urba 108  
à Labastide-Pradines (12)**

n°saisine 2017-5645

Par courrier daté du 26 octobre 2017, reçu par la DREAL le 06 novembre 2017, la préfecture de l'Aveyron a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Labastide-Pradines au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 06 janvier 2018.